

DECISION

de création de tarifs

dans le cadre de la régie de recettes Scènes Mitoyennes Caudry

Le Maire,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 modifiée autorisant le Maire à créer des tarifs ;

Vu la décision du 17 décembre 2021 instituant la régie de recettes Scènes Mitoyennes Caudry ;

Vu la convention de programmation et de billetterie communes « Scènes Mitoyennes » en date du 28 février 2022 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Dans le cadre de la création de la régie de recettes auprès de la commune de Caudry, intitulée Régie Scènes Mitoyennes Caudry, il a été décidé d'encaisser les produits liés aux spectacles dans le cadre de la programmation culturelle « Scènes Mitoyennes » des communes de Caudry, de Cambrai, de Neuville Saint Rémy et d'Escaudoevres.

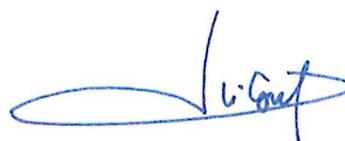
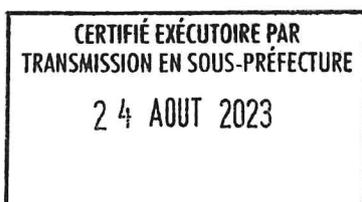
Les tarifs de ladite programmation sont les suivants pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024 :

CARTE D'ABONNEMENT	19€
Spectacle Tête d'Affiche FESTIVAL Formule 2 jours	53/45/15€
Spectacle Tête d'Affiche FESTIVAL Formule 2 Jours (tarif/spectacle)	26,50/22,50/7,50€
Spectacle Tête d'Affiche FESTIVAL Formule 1 jour	40/35/10€
Spectacle Tête d'Affiche « HAUTE »	45/39/22€
Spectacle Tête d'Affiche	32/22/10€
Spectacle Découverte	24/15/8€
Spectacle Familial	13/10/7€
Spectacle Scolaire	24/15/8/7€
FRAIS D'ENVOI	1,50€
FRAIS DE RESERVATION INTERNET	0,50€

ARTICLE 2 - Le Maire et le comptable public assignataire de Caudry sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Caudry, le 30 juin 2023.

Le Maire,



Frédéric BRICOUT

